



Arrêté municipal N°2026-163-DPP

EXTRAIT DU REGISTRE DES ACTES DU MAIRE DE LA VILLE D'AIRE SUR LA LYS

OBJET : Occupation temporaire du domaine public
Parvis du Bailliage -Grand Place
Du jeudi 7 au mercredi 13 mai 2026

Le Maire d'Aire-sur-la-Lys,

VU

Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-2, L.2212-2 et suivants ;

Le Code de la Voirie Routière ;

Le Code de la Route ;

L'article 38 du décret modifié n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 ;

La demande présentée par madame Marie Paule DEBLOCK, de la Maison du Développement Economique de Saint Omer, en date 9 avril 2026 aux fins d'occuper le domaine public sur le parvis du Bailliage - Grand'Place, du 7 au 13 mai 2026.

CONSIDERANT

Qu'il appartient au Maire de la Ville, au titre de ses pouvoirs de police, de veiller au bon ordre public et de prendre les mesures nécessaires pour assurer la salubrité, la sécurité et la tranquillité publique.

*** ARRETE ***

Article 1. – Dans le cadre de l'organisation d'une opération commerciale appelée « Printemps du commerce et de l'Artisanat », et afin de pouvoir présenter un des lots à gagner et notamment un véhicule, **la Maison du Développement Economique de Saint Omer**, est autorisée à occuper le domaine public, du jeudi 7 mai au mercredi 13 mai 2026, sur le parvis du Bailliage (voir photo jointe).

Article 2. – Le permissionnaire veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant la période d'occupation.

Article 3. – L'occupation se fera dans les conditions de nature à ne troubler ni l'ordre public, ni la quiétude des habitants du voisinage.

Article 4. – Le permissionnaire sera tenu pour responsable envers la Ville aussi bien qu'envers les tiers, de tous accidents, dégâts, dommages de quelque nature que ce soit, pouvant résulter de l'installation faisant l'objet de la présente autorisation. La Ville d'Aire-sur-Lys ne les garantit en aucun cas pour les dommages causés à leurs dispositifs du fait des tiers et usagers des espaces publics considérés.

Article 5. – Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques, Monsieur le Chef de la Police Municipale, Monsieur le Commandant de Gendarmerie et tout agent de l'autorité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sous forme électronique sur le site internet de la Ville et notifié à **madame Marie Paule DEBLOCK, de la Maison du Développement Economique de Saint Omer.**

Fait à Aire-sur-la-Lys,

Le 16/04/2026

Pour extrait conforme,

Jean-Claude DISSAUX

Maire d'Aire-sur-la-Lys





451 D157
 Aixe-sur-la-Lys, Hauts-de-France
 Google Street View
 Juin 2023
 Voir plus de dates

- Google Maps
- google.com/maps/place/Place+d'Information+Touristique+d'Aixe-sur-la-Lys/@50.6381303,2.3957097,3a,75y,180.69h,95.59t/data=!3m1!1e1!3m1!1s8tW9a9jRAB_goe3XXGIGj2=0!6shttps%3F%2Fstreetviewpixels-pa...
- Applications
- Portail - Societe
- Agisoli - MercVie...
- Mail Orange - boite...
- Les agents de la fon...
- Construire sans detri...
- Accreditation
- Enteten des fosses ...
- Distribution de pro...
- leverPDF | Outils P...

451 D157
 Aixe-sur-la-Lys
 Boulangerie Epi d'Or

Tapier ici pour rechercher

- W
- Calendar
- Edge
- File Explorer
- Task View
- PowerShell
- System Restore
- Windows Defender
- Windows Update
- Windows Security
- Windows Firewall
- Windows Defender Firewall
- Windows Defender Security Center
- Windows Defender SmartScreen
- Windows Defender Application Guard
- Windows Defender Credential Guard
- Windows Defender Device Guard
- Windows Defender Network Protection
- Windows Defender SmartScreen
- Windows Defender Application Guard
- Windows Defender Credential Guard
- Windows Defender Device Guard
- Windows Defender Network Protection